



CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS

Législature 2021 – 2026

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du mardi 10 juin 2025 à l'église de Bavois

Dans ce procès-verbal, l'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin (par exemple, pour le mot « conseiller »).

Présidence : Monsieur Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20 h 15 dans un lieu peu habituel, l'église de Bavois, la grande salle étant en rénovation. Il remercie les conseillers communaux pour leur présence à cette quinzième séance de la législature 2021-2026. Il souhaite la bienvenue au Syndic, aux Municipaux, ainsi qu'à la boursière.

La séance étant publique, le public et la presse sont priés de bien vouloir occuper les bancs à l'arrière de l'église. Il leur rappelle, qu'en aucun cas, ils n'ont le droit de parole.

Avant de prendre la parole, en raison de l'équipement du lieu, il demande à chaque conseiller de bien vouloir s'avancer auprès de la table du bureau et de s'exprimer à l'aide du seul micro disponible.

Monsieur le président demande 1 minute de silence en hommage à Monsieur Jean-Claude Agassis, ancien Municipal, Syndic et conseiller communal.

Il assermente ensuite Monsieur Vincent Agassis, nouveau Municipal.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2025.
3. Communications de la Municipalité, du bureau et des commissions.
4. Nomination du bureau.
5. Comptes 2024.
6. Gestion de l'année 2024.
7. Propositions individuelles.
8. Divers.

1. Appel

35 conseillers ont été convoqués, 29 sont présents, 6 sont excusés.

Le quorum étant atteint, le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 mars 2025

Le procès-verbal est accepté par 26 oui et 3 abstentions.

3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions

Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic, Thierry Salzmann, informe que la vente du bâtiment dit la Bourse des pauvres est pratiquement actée et que son prix de vente est supérieur au minimum requis par le Conseil communal.

Les travaux de réfection de la grande salle ont débuté. Le gros œuvre a été adjudgé : l'entreprise de maçonnerie est Bollini et celle pour la charpente est Cholly. Le dossier technique a été finalisé par l'entreprise JDI ingénieur CVS et l'ingénieur électrique est Monsieur Joël Widmann à Chavornay. La charpente va légèrement changer par rapport au projet initial, l'entreprise Cholly proposant une autre solution au même coût : une charpente fabriquée en atelier y compris les lambris de finition. Le toit, dont la pose est prévue à la fin de l'automne, sera quasi terminé lors de son arrivée sur le chantier.

Concernant le branchement sur l'eau potable de la Commune de Chavornay, les adjudications sont en cours. La Municipalité attend les dernières autorisations des CFF et du Canton. Les travaux sont prévus dès la fin de l'été.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, explique que des études concernant le PECC (*Plan énergie et climat communal*) ont été demandées au printemps et il a été également évoqué la pose de panneaux solaires/photovoltaïques sur le toit de la grande salle. Cette étude est en phase de finalisation et sera présentée plus tard au Conseil communal. Une entreprise a aussi été mandatée pour effectuer une étude sur le changement de cadre légal de la mise en place d'une CEL (*Communauté électrique locale*). Une CEL permet de vendre l'électricité produite localement dans le périmètre d'un quartier et même sur l'ensemble d'une commune. Cette étude permettra de savoir si ce projet serait rentable pour la Commune de Bavois.

Monsieur Gwénaél Blanchard, Municipal, revient sur l'année de fonctionnement de l'application CommuneApp. La Commune de Bavois a comme moyen de communication le site internet qui a pour inconvénient d'être un média passif. Ensuite, un bulletin communal sous forme papier est distribué tous les deux mois, mais a le désavantage d'être peu réactif en cas de changements, d'événements ponctuels, etc. L'application CommuneApp est un parfait complément aux deux autres. L'actualité et l'agenda sont régulièrement mis à jour et la population est avertie par une notification. Les utilisateurs des autres communes peuvent également y avoir accès. Par contre tout ne figure pas dans cette application, par souci de lisibilité dans le fil d'actualité. Après une année de mise en service, cette application a reçu un bon accueil de la population. À ce jour, 419 utilisateurs sont enregistrés, dont une cinquantaine de personnes domiciliées hors du village. Lors du repas des aînés, Madame Gisèle Tarabori, Municipale, a présenté l'application et aidé les personnes qui en avaient besoin à l'installer. Le coût de cette application est de Fr. 2'000.- par année. Avec son lancement, la charte graphique de la commune a été revue, notamment son logo et une nouvelle mise en page du bulletin communal. Sa parution est passée à deux mois, surtout pour une question de coût d'impression et de temps passé à le réaliser. Pour le futur, cette application continuera à évoluer et dernièrement une rubrique « annonce citoyenne » a été ajoutée. Elle permet aux habitants de signaler des problèmes dans le village qui ne sont pas spécialement urgents.

Monsieur Jean-Michel Viquerat fait remarquer qu'il a demandé de faire paraître dans cette application une annonce concernant la recherche d'une personne pour le lavage des maillots de foot. Elle est parue dans le bulletin communal, mais pas dans l'application.

Monsieur Gwénaél Blanchard, Municipal, précise que, comme dit précédemment, tout ne se trouve pas dans l'application. Le choix se fait au cas par cas et la plupart du temps, cela concerne des événements ponctuels, des manifestations qui vont avoir lieu d'ici peu ou des rappels.

Communication de la commission gestion-finances

Monsieur Olivier Agassis rapporteur de la commission gestion-finances fait la lecture d'un rapport sur la gestion technique et financière du dossier de rénovation de la grande salle :
« La commission gestion-finances s'est réunie le mercredi 7 mai 2025 afin de discuter de certaines interrogations d'un de ses membres concernant le manque de détails et de précisions dans les demandes d'offres envoyées par l'architecte aux entreprises. Les craintes de la commission portaient sur les risques de dépassements financiers dus aux possibles travaux en régie que pouvait susciter ce manque de précisions et sur les capacités de surveillance de chantier de l'architecte. Nous avons demandé une entrevue avec la Municipalité que nous avons obtenue en date du 13 mai 2025. La DT sera assurée par Salzmann Thierry, Blanchard Gwénaél ainsi que par l'architecte et sera appuyée d'un ingénieur chauffage et ventilation, ainsi que d'un ingénieur en électricité. Les honoraires de ces spécialistes sont compris dans les honoraires de l'architecte prévus dans le projet sur les risques de dépassements financiers encourus dus aux demandes d'offres envoyées aux entreprises pas assez précises »

4. Nomination du bureau

En vertu de l'article 11 du règlement du Conseil communal de Bavois, le bureau doit être élu chaque année.

Monsieur Joaquim Vez, premier vice-président, procède à l'élection du président du Conseil communal de Bavois. Aucun candidat ne se propose et Monsieur Norbert Oulevay accepte de se représenter, il est élu.

Monsieur le président rappelle que, selon l'article 12, alinéa 2 du règlement du Conseil, lorsqu'un seul candidat se propose, l'élection peut être tacite.

Élection du premier vice-président. Aucun candidat et Monsieur Joaquim Vez se représentant, il est élu.

Élection du second vice-président. Aucun candidat et Monsieur Julien Moix se représentant, il est élu.

Élection des deux scrutateurs. Aucun candidat. Madame Sabrina Oulevay et Monsieur Joris Carel se représentant, ils sont élus.

Élection des deux scrutateurs suppléants. Aucun candidat. Madame Corinne Martin et Monsieur Dominique Delay se représentent et sont élus.

Composition du bureau pour l'année 2025-2026

Président : Monsieur Norbert Oulevay

Premier vice-président : Monsieur Joaquim Vez

Second vice-président : Monsieur Julien Moix

Scrutateurs : Madame Sabrina Oulevay et Monsieur Joris Carel

Scrutateurs suppléants : Madame Corinne Martin et Monsieur Dominique Delay

5. Comptes 2024

La Municipalité présente les comptes communaux 2024.

Considération sur les comptes de fonctionnement 2024

Les comptes de fonctionnement de la Commune de Bavois font apparaître un excédent de recettes de Fr. 139'656.00 contre un excédent de charges de Fr. 220'167.00 prévu au budget.

Ce résultat a été obtenu après amortissements du patrimoine administratif pour un total de Fr. 282'498.17 et amortissements du patrimoine financier pour un total de Fr. 35'498.11 (défalcation sur débiteurs pour Fr. 5'498.11 et appartements protégés pour Fr. 30'000.-). Trois attributions aux fonds de réserve pour la somme de Fr. 130'108.30 et des prélèvements sur fonds de réserve pour Fr. 49'473.76, soit un total de Fr. 538'286.82 représentent la marge d'autofinancement provenant du ménage communal contre Fr. 491'235.14 en 2023.

Monsieur Olivier Agassis, rapporteur, fait la lecture du rapport de la commission de gestion : « *La commission de gestion et finances représentée par Mesdames Christel Besuchet, Nicole Oulevay, Messieurs Viquerat Jean-Michel, Schwab Daniel et Agassis Olivier s'est réunie le 13 mai 2025 en salle de Municipalité. La commission remercie Madame Christelle Gobalet Municipale, Messieurs Salzmann Thierry, Syndic, Gwénaël Blanchard Municipal et Madame Alyssa Jan, boursière, pour leur présence ainsi que pour leurs explications sur les divers documents des comptes 2024. La commission représentée par Mesdames Oulevay Nicole, Besuchet Christel, Messieurs Agassis Olivier et Viquerat Jean-Michel s'est ensuite réunie le 20 mai 2025 afin de préparer son préavis. Administration générale: N° 110.3180.00 Honoraires et prestations de service: Les Fr. 35'449.68 concernent des frais de procédures pour oppositions aux permis de construire et contre la troisième voie autoroute. N° 110.3180.01, N° 110.3111.01 Honoraires et abonnements informatiques et achat mobilier informatique; Nous constatons que ces postes sont en forte augmentation, nous conseillons à la Municipalité de rester attentive à la maîtrise de ces coûts. N° 110.4901.00 Imputations financières employés communaux: Il s'agit d'écritures d'imputations internes des employés communaux permettant de répartir ensuite les coûts sur les divers dicastères. Un certain pourcentage de répartition (environ 7% des heures de voirie) est difficile à budgétiser ce qui explique la différence de ce poste. La masse salariale est stable si ce n'est l'augmentation du coût de la vie de 1,4% non connue lors de l'établissement du budget. Impôts : N° 210.3301.00 Amortissement du patrimoine financier: Le chiffre de Fr. 5'210.66 est fourni par l'administration des impôts et concerne les débiteurs douteux. Nous constatons avec plaisir la forte augmentation des rentrées fiscales. Les impôts conjoncturels (droits de mutation, successions et donations, gains immobiliers) rapportent finalement peu à la commune puisque que la moitié de la somme est retournée à la cohésion sociale. Pourrait-on envisager une baisse ou suppression de certains de ces impôts? Routes et chemins : 430.042.00 Entretien réseau routier: Les Fr. 75'925.- comprennent Fr. 8'000.- de curage et Fr. 30'000.- pour l'abribus. 430.3517.00 Participation à des charges cantonales de trafic: Notre participation au déficit cantonal des transports publics est plus stable que prévu au budget. Service des eaux : 810.3140.00 Travaux d'entretien et de rénovation du réseau: Moins de casse et de fuites sur le réseau d'eau que les années précédentes. La commission relève avec plaisir le bénéfice de Fr. 139'656.- des comptes 2024 malgré un budget déficitaire annoncé de Fr. 220'167.-. Nous pouvons à nouveau expliquer ce bon résultat grâce aux rentrées fiscales. Il nous permet de faire des amortissements du patrimoine financier et des attributions aux fonds de réserve et nous garantit une marge d'autofinancement confortable. Nous remercions Madame Alyssa Jan, boursière ainsi que la Municipalité pour leur travail et la gestion de nos finances. La commission recommande au Conseil d'approuver les comptes de l'exercice 2024. »*

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, apporte quelques précisions. Concernant les impôts conjoncturels, la Municipalité les a comparés avec ceux des communes alentours et celle de Bavois n'est pas la meilleure marché, mais de loin pas la plus chère. Cette question sera soumise au vote avec l'arrêté d'imposition au Conseil du mois d'octobre. À ce jour, la Municipalité n'a pas pris de décision à ce sujet.

Monsieur Gwénaël Blanchard, Municipal, donne des éclaircissements sur le compte informatique qui a augmenté en 2024. L'état des lieux, lorsqu'il a pris ses fonctions, n'était pas glorieux, car trois prestataires n'arrivaient pas à communiquer entre eux. La commune avait une GED (*Gestion électronique des documents*) sur l'ancienne version, plus maintenue ; des problèmes récurrents d'accès à distance aux serveurs avec des déconnexions plusieurs fois par jour ; des problèmes d'accès aux fichiers dans la GED ; des redondances des saisies de factures ; deux hébergeurs différents ; au niveau de la sécurité informatique, pas de double authentification ; utilisation des boîtes mails personnelles d'où une grande vulnérabilité des

systèmes vis-à-vis des cyberattaques. Après analyse, même dans une petite commune rurale comme Bavois, l'informatique est le cœur opérationnel. Sans une informatique efficace et efficiente, il y a une perte de temps et de confiance dans les outils mis à disposition et la protection des données personnelles des habitants n'est pas assurée.

La Municipalité a décidé de prendre des mesures et a décidé de réorganiser et d'optimiser la gestion informatique. Changement d'hébergeur : Un seul hébergeur avec un coût annuel diminué de Fr. 7'000.- par rapport à l'ancien ; montée de version de la GED ; installation d'un module d'interfaçage de la saisie des factures entre l'ERP et la GED (*un module d'interfaçage entre un ERP et une GED permet de connecter ces deux systèmes pour une gestion optimisée des documents, notamment des factures*). Mesures ayant impliqué des coûts uniques supplémentaires : migration des données sur les nouveaux serveurs, montée de version, installation du module d'interfaçage. Mesures impliquant aussi des coûts annuels supplémentaires : Acquisition de licences Office 365 Premium sous le compte mobilier informatique. La commune s'est donc séparée de son hébergeur, prestataire en gestion de ses systèmes informatiques car il ne donnait pas satisfaction. Conséquences sur le compte mobilier informatique : par rapport au budget habituel, cela a induit des coûts uniques supplémentaires sur cette année pour le solde des leasings sur les postes des employés municipaux, greffe, bourse. Inclus également dans les comptes 2024, un coût unique pour la mise en place de CommuneApp.

L'informatique est sans cesse en évolution, tant en termes matériel que logiciels ou des normes qui sont imposées. La Municipalité met tout en œuvre afin de maîtriser au mieux les dépenses et a mis en place, par exemple, le lissage sur 4 ou 5 ans des coûts de montée de version de la GED à partir de 2025 et l'acquisition d'un forfait annuel de support au lieu d'une facturation à l'heure. Mais pour les prochaines années, il faut toutefois s'attendre à des coûts supplémentaires comme l'adaptation des logiciels à la norme MCH2, Fr. 40'000.- sur 3 ans ; le remplacement des ordinateurs vieillissants des Municipaux et de continuer à œuvrer pour mettre en place petit à petit différentes règles qui amènera la commune au label Cyber-safe (*Ce label témoigne d'une approche proactive des risques informatiques et atteste la mise en conformité de l'architecture informatique aux exigences requises par le label*).

Monsieur Olivier Agassis, membre de la commission gestion-finances remercie la Municipalité pour ses réponses.

Madame Christel Besuchet fait remarquer que, dans le rapport d'audit, elle a pu voir que la grande salle ne serait pas amortie en 2024. Elle désire savoir pourquoi.

Monsieur le Syndic lui répond que pendant la période de rénovation, il n'y a pas d'amortissement. Celui-ci commence à la fin des travaux. Les travaux intérieurs, telle que l'adjonction effectuée, sont déjà amortis.

Madame Christel Besuchet dit que cependant, sauf erreur de sa part, un montant se trouve encore à l'actif.

Monsieur le Syndic explique que ce montant correspond à l'avant-projet d'études effectué pour la rénovation de la grande salle. Ce montant sera rajouté aux coûts globaux pour commencer à être amortis à l'issue des travaux.

Monsieur Joaquim Vez demande s'il est courant de faire du leasing pour des ordinateurs dans le cadre d'une administration communale.

Monsieur Gwénaél Blanchard, Municipal, lui répond que cela se fait très souvent dans les entreprises en général. Cela a le même avantage que pour une voiture : cela évite de sortir une grosse somme en une fois pour changer le matériel.

Vote : approuver les comptes de l'année 2024: Unanimité
décharger la commission gestion-finances de son mandat : 25 oui et 4 abstentions

Le Conseil communal a décidé :

- **d'approuver les comptes de l'exercice 2024 ;**
- **de décharger la commission gestion-finances de son mandat.**

6. Gestion de l'année 2024

L'article 17 du règlement du Conseil communal stipule que le Conseil doit contrôler la gestion de la commune. La Municipalité soumet au Conseil un rapport sur sa gestion et de l'emploi qu'elle fait de ses compétences. Dans les délais, la commission de gestion présente au Conseil un rapport sur la gestion qui peut contenir, dans ses conclusions, des observations et des vœux. Ce rapport est communiqué par écrit au bureau au plus tard 48 heures avant la séance (art. 42).

Monsieur Olivier Agassis, rapporteur de la commission gestion finances lit le rapport concernant la gestion de l'année 2024 : *« La commission de gestion et finances représentée par Mesdames Christel Besuchet, Nicole Oulevay, Messieurs Viquerat Jean-Michel, Schwab Daniel et Agassis Olivier s'est réunie le 13 mai 2025 en salle de Municipalité. La commission remercie Madame Christelle Gobalet Municipale, Messieurs Salzman Thierry, Syndic, Gwénaël Blanchard Municipal et Madame Alyssa Jan, boursière, pour leur présence ainsi que pour les réponses à nos questions. La commission représentée par Mesdames Oulevay Nicole, Besuchet Christel, Agassis Olivier et Viquerat Jean-Michel s'est ensuite réunie le 20 mai 2025 afin d'établir son préavis. La commission remercie la Municipalité pour leur rapport extrêmement complet. Le contenu de celui-ci relate précisément la gestion de l'ensemble des dicastères communaux durant l'année 2024 et permet une vision objective de la gestion communale. Nous félicitons également la Municipalité pour la réfection du refuge communal par la création du couvert annexe qui permettra une utilisation plus régulière des lieux. En espérant que la gestion des réservations ne doive pas être attribuée au dicastère du social ! En conclusion la commission demande au Conseil d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2024. »*

Monsieur Michel Bovet fait remarquer qu'il y a un déficit pour l'eau en 2024. Il demande s'il est possible que l'eau de la commune diminue en 2025.

Madame Christelle Gobalet rappelle que des mesures ont été prises. Des horaires pour l'ouverture de l'eau des fontaines ont été mis en place. Elles sont fermées de 20 h à 6 h du matin et peuvent être encore modifiées. Avec le branchement sur l'eau de Chavornay, le coût devrait également baisser.

Monsieur Joris Carel désire savoir si, suite aux inondations qui ont eu lieu à plusieurs endroits dans le village, le bureau DTP a été mandaté afin d'étudier des solutions. Des retours sont-ils déjà parvenus à la Municipalité ?

Monsieur le Syndic explique qu'effectivement l'entreprise DTP a effectué une étude de la situation. L'ECA, la DGE (*Direction générale de l'environnement*) et la DGE-Eau qui sont les trois entités qui pourraient participer financièrement à des travaux individuels selon leur nature se sont réunies. Ils ont demandé un complément d'étude à une entreprise spécialisée. Dès que la Municipalité aura un retour, elle en fera part aux conseillers.

Vote : Approuver la gestion de la Municipalité pour 2024 : Unanimité
Décharger la commission gestion-finances : 25 oui et 4 abstentions.

Le Conseil communal a décidé :

- **d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2024 ;**
- **de décharger la commission gestion-finances de son mandat.**

7. Propositions individuelles

Monsieur Alberto De Pascali émet un vœu : *«Pour des débats et votes sans conflits d'intérêts : Nous avons débattu lors de la séance du 10 décembre 2024 sur une motion de Christel Besuchet proposant de modifier le règlement du Conseil communal de Bavois afin que: les conseillères et conseillers soient tenues, à chaque prise de parole, de signifier si elles/ils ont un intérêt privé, financier, matériel, professionnel ou politique par apport à l'objet pour lequel elles/ils s'expriment. Le Conseil avait décidé de ne pas prendre en considération cette proposition. Pourtant, nos débats et votes ne respectent pas systématiquement l'article 52 de notre règlement traitant spécifiquement de la récusation qui permet de limiter les conflits d'intérêt. Souhaitez-vous que je relise cet article ? Art. 52. Un membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut, être récusé par un membre du Conseil ou par le bureau. Le Conseil statue sur la récusation. Les décisions sur la récusation ou les affaires à traiter sont prises à la majorité des membres restant du Conseil. Dans ce cas, l'article 50 qui précède n'est pas applicable. Il est fait mention de la récusation au procès-verbal et sur l'extrait de décision. Le dernier exemple de conflits d'intérêts qui me vient à l'esprit est le plus récent: celui de la séance précédente du 11 mars sur l'objet « Liaison au réseau d'eau potable de Chavornay ». Au minimum 2 conseillers se sont exprimés et ont voté sur un objet pour lequel ils avaient un intérêt financier évident. Mon vœu est adressé à la présidence du Conseil pour qu'il pose systématiquement avant le début de tout débat et vote la question suivante: Y a-t-il parmi les conseillers et le bureau des membres ayant un intérêt personnel, matériel ou financier avec l'objet qui va suivre ? Si tel est le cas, le(s) conseiller(s) seront invités à se récuser en s'interdisant de participer aux débats et à voter. Le bureau du Conseil se réserve le droit de vérifier si un ou plusieurs conseillers ont omis de s'annoncer et pourra inviter ce(s) conseillers à se récuser avant le début des débats. En espérant que ce simple vœu puisse trouver un accueil favorable auprès des conseillers et par défaut au bureau du Conseil. »*

Monsieur le président demande à Monsieur De Pascali de bien vouloir répéter la demande qui s'adresse au président.

Monsieur Alberto De Pascali répond qu'il désire que le président pose systématiquement, avant le début de tout débat et vote, la question suivante : Y a-t-il parmi les conseillers et le bureau des membres ayant un intérêt personnel, matériel ou financier avec l'objet qui va suivre ?

Monsieur Norbert Oulevay, président, précise que dans l'art. 52 il est bien stipulé que tout membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut, être récusé par un membre du Conseil ou par le bureau. La hiérarchie voudrait que ce soit d'abord le conseiller qui se récuse de sa propre initiative. Ensuite, tout conseiller peut demander la récusation d'un membre, le bureau et finalement le président. Dans ce cas-là, l'assemblée entrerait dans des débats complexes et délicats afin de savoir si le conseiller est vraiment concerné de très près. Il faut compter sur l'esprit civique de chacun menant le conseiller à se récuser lui-même. Par exemple, lors de la problématique de *La Petite Épicerie*, Monsieur Steven Oulevay n'avait pas pris part aux débats de lui-même.

Monsieur Alberto De Pascali précise qu'il demande juste que le président pose simplement la question avant tout débat. Cela resterait dans l'esprit du règlement, mais le président le rappellerait.

Madame Christel Besuchet explique que la demande de Monsieur De Pascali fait référence à ce qu'elle avait demandé lors d'un précédent Conseil. Le vœu de Monsieur De Pascali est que le président effectue juste un rappel de cet article avant chaque débat et non que le président prenne position. À son sens, un rappel au moins en début de séance serait bénéfique.

Monsieur le président complète en expliquant, qu'au même titre que la mention concernant les absences figure en bas de page, il pourrait en être de même pour cet article. La demande de Madame Christel Besuchet était d'instaurer un registre des intérêts et l'assemblée s'était rendu compte que pour une commune comme Bavois, un registre des intérêts n'avait pas sa raison d'être. La question et les remarques de Monsieur De Pascali sont tout-à-fait pertinentes et font appel au devoir citoyen de chaque conseiller.

Madame Christel Besuchet intervient pour indiquer qu'elle n'avait pas demandé un registre des intérêts, mais que le conseiller, au moment où il intervient, dise si il a un intérêt quelconque avec le sujet traité.

Monsieur Alain Gaudard désire savoir si le conseiller qui estime devoir se récuser doit s'annoncer ou juste ne pas participer au débat et au vote.

Monsieur le président répond que le conseiller doit s'annoncer, tout comme les autres conseillers, le bureau ou le président doivent le faire.

Monsieur Dominique Delay trouve que l'article 52 est assez clair et suggère de se contenter de le rappeler au début de chaque législature.

Monsieur Alberto De Pascali propose un compromis : le rappeler en début de chaque séance.

8. Divers

Monsieur le Syndic, Thierry Salzman fait la lecture d'un petit texte : « À l'attention de Jérôme. Cher Jérôme. Tu as récemment décidé de démissionner de ton poste de Municipal. Nous prenons tous acte de ce choix et espérons que cela pourra t'apporter un peu de sérénité. C'est en 2016 que tu t'es porté candidat à l'exécutif communal à la suite d'une discussion que nous avons eue ensemble. Après ton élection, tu as eu la charge du dicastère des bâtiments communaux. Tu as été confronté d'emblée au chantier de notre « ancien collègue » des « Pies » dont les travaux venaient de recommencer à la suite des différents cantonaux dont tout le monde se souvient. Tu as suivi ces travaux conséquents de plus de 2 millions de francs avec engagement, efficacité et plaisir, il me semble. Puis, tu as successivement porté le projet d'agrandissement du collège, de construction d'un terrain multi-sports, ainsi que de la rénovation du bâtiment de la « Bourse des pauvres ». Bien que ces réalisations ne se soient pas concrétisées, tu as toujours préparé tes dossiers de façon sérieuse avec motivation et dévouement. Enfin et non des moindres, tu as eu la charge de préparer le projet de rénovation de la grande salle qui vient de débiter. Parallèlement à tout ceci, tu as été nommé au CODIR du SDISPO, puis tu en as pris la présidence en 2021. Tu as fait face à plusieurs problèmes importants dans le cadre de ce mandat que tu as dû gérer avec toute l'énergie que l'on te connaît. Durant ces neuf années, tu as fait preuve d'une intégrité sans faille et un sens du bien commun chevillé au corps. Tu es quelqu'un d'entier (peut-être un peu trop quelque fois !), sympathique, qui a toujours un mot pour rire. Ceci a d'ailleurs contribué à la bonne ambiance qui règne autour de la table de Municipalité. Au nom de la Municipalité et de la Commune, je te remercie infiniment pour ton travail et ton engagement durant ton mandat. Je te souhaite une paisible retraite relative aux affaires communales et me réjouis d'échanger prochainement lors d'une des nombreuses fêtes villageoises »

Il fait ensuite la lecture d'un texte adressé au nouveau Municipal, Monsieur Vincent Agassis :
« *Cher Vincent. Tu as décidé de te porter candidat à la Municipalité afin de repourvoir le siège vacant. Je me réjouis de pouvoir travailler avec toi dès la semaine prochaine. Tu vas certainement te rendre compte que le job de Municipal ne ressemble à pas grand-chose d'autre. En très résumé, tout n'est pas gratifiant, mais c'est très intéressant ! Les premiers temps consistent à appréhender les dossiers, les collègues et les intervenants externes. Tu pourras compter sur le soutien de l'ensemble de tes collègues et du personnel communal afin que tout ceci se passe de la meilleure manière. Tu auras aussi l'occasion de contribuer au climat sympathique qui prévaut lors de nos échanges pendant les séances et autre rendez-vous ou lors des affaires. Au nom de la Municipalité et de la Commune, je te félicite et te remercie pour ton engagement.* »

Monsieur Michel Bovet a une question concernant le graphique concernant les comptes. Il a constaté que des employés communaux travaillent à un certain pourcentage pour la grande salle. Il demande, si par la suite, ils vont effectuer des travaux à cet endroit. Sa seconde question concerne les travaux sur l'autoroute. Des oppositions ont été déposées, mais il semble que les travaux ont débuté.

Monsieur le Syndic répond que le graphique dont parle Monsieur Michel Bovet correspond aux comptes 2024. Pour la suite, effectivement, lors d'une bonne partie des séances de chantiers, un employé communal sera présent. Quelques heures seront donc dévolues à la grande salle.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, répond à la seconde question. Il y a 6 mois, une séance a eu lieu au Centre TCS de Cossonay avec l'OFROU. L'office fédéral des routes a averti les communes des travaux qu'ils entreprenaient. Entre l'échangeur d'Essert-Pittet et la sortie de Cossonay, plusieurs projets sont en cours, une dizaine en tout. La plupart ne nécessitent pas de mise à l'enquête et peuvent être effectués sur leur terrain. Ceux réalisés actuellement concernent l'avancée des panneaux de signalisation par rapport au trafic qui descend sur Lausanne et ne sont pas soumis à autorisation ou mise à l'enquête publique. L'opposition formulée par la commune et les privés en est encore au stade de négociations afin de trouver des compensations, mais cela semble mal engagé. Après cela, la commune et les privés devront décider s'ils continuent le recours ou pas.

Monsieur Joaquim Vez demande s'il serait possible d'avoir un micro sans fil pour les prochains Conseils qui auront lieu à l'église en attendant la fin des travaux de la grande salle.

Monsieur le Syndic prend note de sa remarque judicieuse.

Monsieur Jean-Michel Viquerat désire savoir où en est le PGA, notamment la discussion sur la zone artisanale.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, informe que le Pacom est en phase finale. Il va être mis à l'enquête cet automne. La zone d'activité ne va pas faire partie du Pacom. Il est prévu qu'elle soit faite sur la parcelle près du cimetière qui elle fait partie du plan de quartier Fontanette-En Parchet et ce règlement-là ne sera pas révisé par le Pacom. Cela était une volonté de la Municipalité de ne pas mélanger les deux, afin d'effectuer le Pacom d'un côté et ensuite faire cette révision de plan de quartier afin de pouvoir y mettre la zone d'activité. Au début, les zones d'activités étaient régies par une directive du Canton. Il fallait trouver des alternatives à 10 kilomètres, mais cette mesure a été suspendue. L'ADNV (*Association pour le développement du Nord Vaudois*) a dû comptabiliser tous les mètres carrés de toutes les communes du Nord vaudois et faire une synthèse des possibilités redistribuées en fonction des besoins des différentes communes et régions. Ce plan régional a ensuite été transmis au Canton pour un

examen préalable. La Commune de Bavois possède un potentiel pour avoir quelques mètres carrés afin de pouvoir créer une zone d'activité sur son territoire. Cela va demander une étude et un projet un peu plus travaillé et à ce moment-là, elle pourra être soumise.

Monsieur Jean-Michel Viquerat fait remarquer que si le Pacom est admis, plus rien ne pourra être changé.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, lui répond que le quartier Fontanette-En Parchet ne faisant pas partie de la révision du Pacom, ce plan de quartier sera révisé dans une deuxième phase.

Monsieur Jean-Michel Viquerat croit se souvenir que l'emplacement de cette zone avait été soumise à l'État qui l'a refusé.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, répond par la négative. Au départ, cette zone avait été imaginée au Pré Mousquetaire et cet emplacement a été refusé par l'ADNV et par la DGTL (*Direction générale du territoire et du logement*) car situé en zone agricole. La commune possédant la zone équipée près du cimetière, son second choix s'est porté sur cet endroit.

Monsieur Jean-Michel Viquerat revient sur le sujet de l'informatique et de l'application CommuneApp. Il pense qu'il serait appréciable qu'une société, n'importe laquelle, qui recherche quelqu'un pour un travail ou autre chose, ait la possibilité de le faire paraître dans l'application communale.

Monsieur Gwénaél Blanchard, Municipal, prend note de la demande de Monsieur Viquerat. Les demandes telles que celle de Monsieur Viquerat vont directement paraître dans le bulletin communal comme il est fait depuis longtemps, mais il va y réfléchir. Toutes les idées sont les bienvenues pour faire évoluer ce moyen de communication.

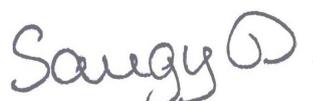
Monsieur Norbert Oulevay, président, remercie l'assemblée et lui donne rendez-vous le **7 octobre 2025** pour le prochain Conseil communal et convie les personnes présentes à se retrouver à l'apéritif offert par Monsieur Vincent Agassis à l'extérieur de l'église.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, remercie l'assemblée d'avoir consacré sa soirée à la vie de cette commune et pour les décisions prises.

L'assemblée est levée à 21 h 45.



Norbert Oulevay
Président



Dominique Saugy
Secrétaire